

Le Conservatoire du littoral

La Rédaction¹.

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, plus communément appelé Conservatoire du littoral, est placé sous la tutelle du MEEDDAT². **Créé en 1975³** sous la forme d'un établissement public administratif national, il a pour mission principale l'acquisition foncière d'espaces à protéger et opère dans les cantons côtiers en métropole, dans les départements d'Outre-mer, à Mayotte, et dans les communes riveraines des estuaires, des deltas, et des lacs de plus de 1 000 ha. Le Conservatoire intervient ainsi dans 25 régions, 40 départements et plus de 1 100 communes (Fig. 1).

Au 1^{er} juin 2008, le Conservatoire assurait ainsi la protection de 117 200 hectares sur environ 600 ensembles naturels, représentant environ 1 000 km de rivages maritimes. Les statistiques régionales, telles que présentées sur le site internet du Conservatoire, sont données dans le tableau 1. Le chiffre de sites acquis par le Conservatoire ou dans le processus d'acquisition, de restauration ou de

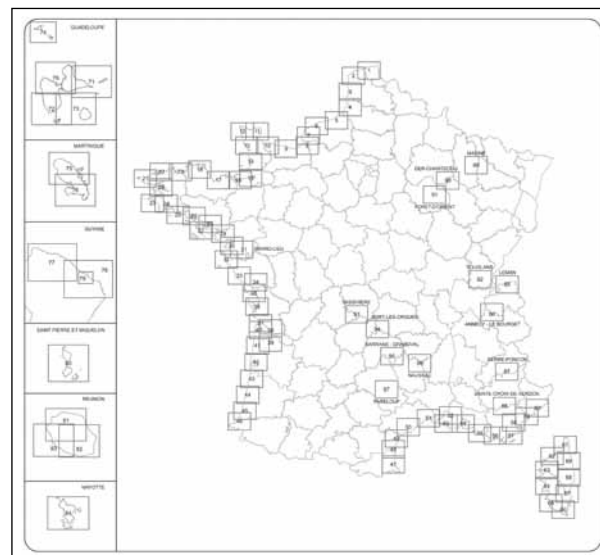


Figure 1. Les grands secteurs géographiques d'intervention du Conservatoire en France métropolitaine (document Conservatoire).

19. Département des sciences de la Terre :

Éric Chaumillon : Tél. : 05 46 45 72 31. Courriel. : eric.chaumillon@univ-lr.fr

Guy Woppelmann : Tél. : 05 46 45 86 13. Courriel. : guy.woppelmann@univ-lr.fr

1. Remerciements à Emmanuel Lopez, directeur, et Laurent Queyroi pour leur aide dans l'élaboration de ce texte.

2. Ministère de l'énergie, de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

3. Loi n°75-602 du 10 juillet 1975. Cette loi a été complétée par les articles 18 et 19 de la loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et par l'article 49 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

recherche de délégation de gestion évoluant en permanence, les données du tableau 1 ne doivent être considérées que comme des ordres de grandeur relatifs.

Sur un **plan pratique**, le Conservatoire procède par acquisition, à l'amiable, par préemption, exceptionnellement par expropriation, ou par don ou legs, de terrains fragiles ou menacés. Le Conservatoire confie la gestion de ces territoires aux communes et autres collectivités locales concernées, à des établissements publics ou à des associations agréées, selon des modalités déterminées avec des spécialistes de la biodiversité des paysages, tout en continuant d'assurer ses responsabilités de propriétaire, notamment pour l'élaboration des plans de gestion et de la mise en œuvre de travaux de restauration et d'aménagement.

Le Conservatoire fonctionne avec un **budget** annuel de 45 millions d'euros environ, financé principalement par l'État⁴, et dont les deux tiers sont utilisés pour l'acquisition (2 000 à 3 000 ha par an) et la restauration et l'aménagement des sites. Le **personnel** représente une centaine de personnes réparties entre le bureau parisien, la Corderie royale à Rochefort (17) et les sièges des 10 délégations régionales⁵. À ces personnels, il faut ajouter plus de 600 gardes et agents du littoral, recrutés par les collectivités locales et les organismes gestionnaires et qui assurent, tout au long des côtes, la surveillance et

l'entretien des sites du Conservatoire.

Depuis l'origine, l'organisation du Conservatoire repose sur neuf Conseils de rivages⁶ composés d'élus désignés par les régions et les départements et dont les 9 présidents siègent au conseil d'administration. Ces Conseils donnent leur avis sur les orientations de la politique du Conservatoire et, après avoir recueilli l'avis des Conseils municipaux intéressés, proposent des interventions foncières au Conseil d'administration.

L'instance de décision du Conservatoire est son **Conseil d'administration**, composé à parité d'élus nationaux, départementaux et régionaux d'une part, de représentants de l'État et de personnalités qualifiées d'autre part. Des **Conseils de rivages**, composés à parité d'élus départementaux et régionaux, ont été institués au niveau de chaque façade littorale. Ils ont un rôle de consultation et de proposition quant à la politique foncière dans leur aire de compétence et également, depuis 2002, en matière de politique d'aménagement et de gestion.

Le Conservatoire est membre de l'Union Mondiale pour la Protection de la Nature (IUCN)⁷ et il participe à un certain nombre de **programmes de recherche** nationaux et internationaux : Natura 2000, GIZC (Gestion des zones côtières), LIFE, Recréer la nature, ATRACTIV (Vulnérabilité des espaces naturels littoraux aux pollutions marines), UICN, Eurosite, EUCC⁸, Registre vert, etc.

Le réseau **Natura 2000** se compose des sites relevant des directives européennes Oiseaux⁹ et/ou Habitats¹⁰, concernant chacune des six régions biogéographiques (continentale, alpine, méditerranéenne, atlantique, micronésienne et boréale). Chaque État membre est chargé de réaliser un inventaire des sites abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de la faune et de la flore sauvages, et s'engage auprès de l'Union européenne afin que ces sites puissent être gérés de façon à y maintenir un bon état de conservation.

Le Conservatoire conduit des **études appliquées** sur ses différents sites (bilans patrimoniaux, plans de gestion), ce qui lui permet d'acquérir un capital de savoir-faire et de références, mais aussi de déterminer les points méritant un effort complémentaire d'analyse et de débat scientifique. Cet effort est mené dans le cadre des **Ateliers**, créés en 1993¹¹ grâce au concours de la Fondation

Délégations de rivages	Nombre d'entités	Nombre de sites
Aquitaine	12	34
Bretagne	21	89
Corse	12	64
Languedoc-Roussillon	10	62
Les Lacs (4 régions, 11 lacs)	11	26
Nord – Pas-de-Calais, Picardie	12	34
Normandie	11	57
Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes	12	42
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13	59
Outre-Mer : Rivages Océan Indien (Mayotte, La Réunion)	6	19
Outre-Mer : Rivages français d'Amérique (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon)	13	37
TOTAL	133	523

Tableau 1. Répartition des sites du Conservatoire du littoral, par région.

4. Pour 2007, le Conservatoire a reçu 35 millions d'euros de l'État, auxquels se sont ajoutés 10 millions d'euros environ provenant des collectivités territoriales, des agences de l'eau, de l'Union européenne et du mécénat. Ces moyens permettent l'achat à l'amiable (80% des opérations), par préemption ou expropriation, ainsi que l'affectation, l'attribution ou la mise en servitude d'espaces terrestres ou maritimes.

5. Manche Mer du Nord, Normandie, Bretagne, Centre Atlantique, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, PACA, Corse, Outre-mer, lacs, qui sont localisés dans l'une ou l'autre des implantations géographiques de l'établissement (Wimereux, Caen, Plérin, Rochefort, Bordeaux, Montpellier, Aix-en-Provence, Bastia).

6. Manche - Mer du Nord, Normandie, Bretagne - Pays de la Loire, Sud Ouest Atlantique, Méditerranée, Corse, Amérique, Océan Indien, et Lacs.

7. International Union for Conservation of Nature. Fondée en 1948, l'IUCN regroupe des États, des organismes publics et un large éventail d'organisations non-gouvernementales, représentant plus de 900 membres dans 138 pays, plus de 10 000 experts bénévoles, un secrétariat mondial et 42 bureaux régionaux et nationaux. Le Comité Français, créé en 1992, compte actuellement 40 membres de droit et s'appuie sur environ 180 experts regroupés au sein de commissions spécialisées et de groupes de travail thématiques.

8. EU The Coastal Union.

9. Directive 79/409/CEE.

10. Directive 92/43/CEE.

11. 24 ateliers mis en place depuis cette date.

d'entreprise Procter & Gamble France pour la protection du littoral. Par ailleurs, le **Conseil scientifique**¹² est régulièrement sollicité pour des missions d'expertise.

Le **programme de recherche** en partenariat entre le Conservatoire et la Fondation Procter & Gamble France a été renouvelé pour la période 2002-2007 et est axé sur 4 thèmes :

- Impacts du nettoyage des plages sur les écosystèmes côtiers.
- Impacts du changement climatique pour l'intervention du Conservatoire du littoral.
- Évaluation et impacts de la fréquentation des sites du Conservatoire du littoral.
- Vivre avec le feu en forêt méditerranéenne.

L'**atlas des espaces naturels du littoral**, édité en 1995 grâce au soutien de la Fondation, est un outil de référence pour les collectivités locales, les administrations et les particuliers curieux de connaître leur environnement. Une nouvelle version a été publiée en 2005, sous la forme d'un DVD sur la stratégie à long terme (2005-2050) du Conservatoire. S'appuyant sur 14 indicateurs, l'atlas présente des informations sur les 227 cantons et les quelque 1 100 communes du littoral.

Conclusion

Après plus de 30 ans d'existence, le Conservatoire a fait la preuve de son efficacité pour la protection définitive de sites menacés. Malgré une pression croissante sur la zone côtière, il a pu freiner l'urbanisation diffuse et assurer l'avenir de grands espaces littoraux qui reçoivent plus de 30 millions de visites par an. Ce résultat doit l'encourager à poursuivre son activité et si possible l'amplifier, en relation étroite avec les collectivités territoriales partenaires.

Quant aux critères de choix des espaces à acquérir, nous ne pouvons que nous réjouir qu'à l'occasion des contacts pris dans le cadre du présent article, le critère « **Patrimoine géologique** » ait pu être rajouté aux autres critères patrimoniaux pris en compte¹³. Il reste à transformer l'essai d'une manière concrète.

Pour en savoir plus

- Siège : Corderie Royale, BP 10137, 17306 Rochefort.
Tél. : 05 46 84 72 50.
Courriel : direction.rochefort@conservatoire-du-littoral.fr
- Bureau Paris : 27 rue Blanche, 75009 Paris.
Tél. : 01 44 63 56 60.
Courriel : direction.paris@conservatoire-du-littoral.fr
- Site internet du Conservatoire : www.conservatoire-du-littoral.fr